

# Isard<sup>®</sup>, l'innovation herbicide racinaire en post-levée de la betterave industrielle.



## Isard<sup>®</sup> : un spectre + large que la référence

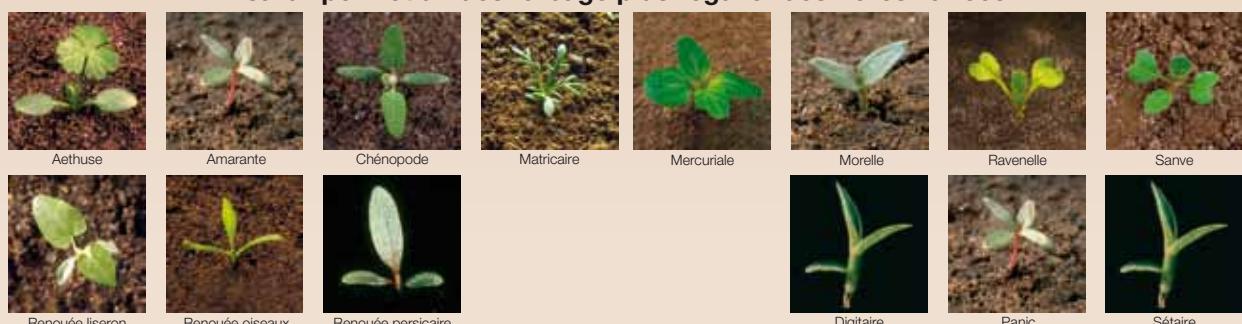
Chénopode, matricaire, renouée liseron, renouée persicaire, renouée des oiseaux,

+ Morelle, amarante, sanve, ravenelle,

+ Panic, sétaire, digitaire,

+ Une efficacité secondaire intéressante sur ombellifères et mercuriales.

Isard<sup>®</sup> permet un désherbage plus régulier des flores variées.



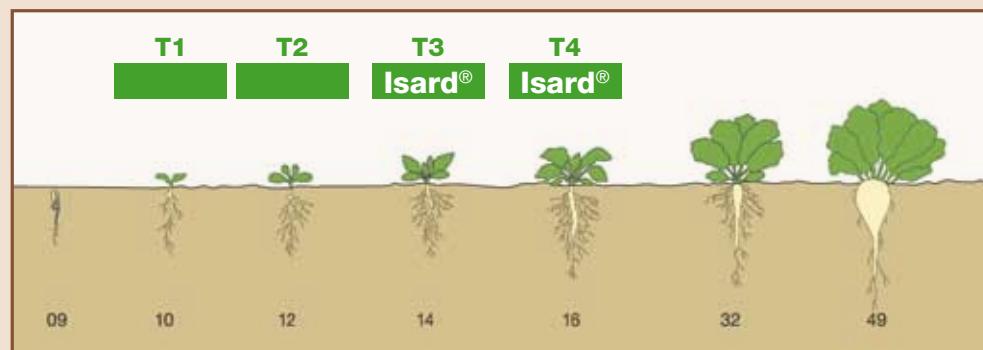
## Isard<sup>®</sup> : un meilleur contrôle des levées échelonnées

Isard permet une meilleure maîtrise des adventices à levée échelonnée comme les chénopodes et les morelles.

## Isard<sup>®</sup> : un mode d'action différent (groupe HRAC K3) des principaux herbicides de la betterave.

Isard contribue à pérenniser l'efficacité des herbicides pour la betterave sucrière et dans la rotation.

## Isard<sup>®</sup> : les préconisations



Deux fois à 0,5 L/ha à partir du stade 4 feuilles de la betterave.  
Traitement de post-levée en association avec BTV.

Une demande est en cours afin de pouvoir utiliser Isard<sup>®</sup> dès le stade 2 feuilles de la betterave.

# ISARD®

## Carte d'identité

- **Autorisation de vente :** n°9900251.
- **Composition :** 720 g/L dmta-p.
- **Formulation :** Concentré Emulsionnable (EC).
- **Dose et stade autorisée sur betterave industrielle :** 1 L/ha en post-levée à partir du stade 4 feuilles et jusqu'au stade 8 feuilles de la betterave.
- **Usage autorisé :** betterave industrielle.
- **Autres usages autorisés :** maïs, sorgho, millet, moha, chicorée à café, chicorée witloof.
- **Classement toxicologique :**
  - N : Dangereux pour l'environnement.
  - Xn : Nocif.
  - R22 : Nocif en cas d'ingestion.
  - R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
  - R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
  - R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Distance aux points d'eau :** respecter une zone non traitée minimale de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- **Délai de rentrée dans les parcelles :** 48 heures.
- **Délai avant récolte :** Betterave : 90 jours.
- **Nombre maximum d'application par an :** 1 (fractionnée en 2 passages à 0,5L/ha)
- **Rotation :** Respecter un délai de 140 jours entre l'application d'Isard et le semis de la céréale suivante.

### Protection utilisateur lors de la manipulation et l'application du produit :

Gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.



### 10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

#### AVANT L'APPLICATION

	1	Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.	<input checked="" type="checkbox"/>
	2	Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.	<input checked="" type="checkbox"/>
	3	Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).	<input checked="" type="checkbox"/>
	4	Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.	<input checked="" type="checkbox"/>
	5	Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).	<input checked="" type="checkbox"/>
	6	Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.	<input checked="" type="checkbox"/>

#### PENDANT L'APPLICATION

	7	Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.	<input checked="" type="checkbox"/>
--	---	---	-------------------------------------

#### APRÈS L'APPLICATION

	8	Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.	<input checked="" type="checkbox"/>
	9	Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.	<input checked="" type="checkbox"/>
	10	Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofilm® * Marque déposée Sté PANTEK France	<input checked="" type="checkbox"/>

### Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	 ou <a href="http://www.agro.bASF.fr">www.agro.bASF.fr</a>
Une question de santé	MSA	  APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	 ou <a href="http://www.adivalor.fr">www.adivalor.fr</a>

® Marque déposée BASF – édition de septembre 2011 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du n° Azur BASF Agro(0.810.023.033) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi, lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation. Avant toute utilisation du produit, s'assurer de son adéquation avec la filière de production et avec les recommandations officielles régionales. 313BETHBED0811R

**BASF Agro S.A.S.**

21, chemin de la Sauvegarde - 69134 ECULLY Cedex - Tél. : 04 72 32 45 45